



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 21 : Initiative sur la Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP)

PROGRAMME SUR LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS
DE L'AVIATION (NGAP) DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

On trouvera dans la présente note de travail un rapport d'étape sur les activités du Programme NGAP (Prochaine génération de professionnels de l'aviation) de l'OACI, qui a trouvé un nouveau souffle en 2023. Les principaux éléments de la stratégie NGAP, approuvée par le Secrétaire général en juin 2024, pour assurer un vivier durable de talents dans l'aviation, y sont également mis en évidence.

En outre, la note résume les résultats du 3^e Sommet mondial de l'OACI sur le NGAP qui s'est tenu en Afrique du Sud en août 2025, ainsi que l'appel à l'action, figurant dans l'appendice A, qui a été adopté lors du Sommet.

Enfin, la note de travail propose une mise à jour de la résolution A39-29 de l'Assemblée sur le NGAP sous forme d'une résolution A42-xx révisée, figurant dans l'appendice B. La nouvelle résolution met l'accent sur un cadre de développement des effectifs plus structuré, visant à étendre la portée du NGAP à toutes les catégories de personnel de l'aviation et à tous les groupes d'âge, ainsi qu'à intégrer les stratégies du NGAP dans les stratégies nationales afin d'assurer un vivier de talents à long terme.

Suite à donner par l'Assemblée :

L'Assemblée est invitée à :

- inviter les États et d'autres parties prenantes concernées à appuyer le Programme NGAP en participant à des manifestations, en apportant son expertise (en nature et en ressources financières) et en adoptant des stratégies et des politiques qui s'alignent sur les objectifs du NGAP et soutiennent le développement des talents dans le domaine de l'aviation aux échelles nationale et régionale ;
- entériner l'appel à l'action figurant dans l'appendice A, qui énonce les engagements stratégiques et les actions convenus lors du 3^e Sommet mondial de l'OACI sur le NGAP ;
- adopter la résolution révisée A42-xx, intitulée « La prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) et le développement des talents dans le secteur de l'aviation », qui figure dans l'appendice B. Cette résolution remplace la résolution A39-29 de l'Assemblée et sert de référence principale pour les actions futures.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques et aux catalyseurs hautement prioritaires.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités mentionnées dans la présente note devraient être entreprises au moyen des ressources disponibles dans le budget ordinaire 2026-2028 et/ou de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le Plan d'activités 2026-2028 de l'OACI.

<i>Références :</i>	Plan d'activités de l'OACI pour 2026-2027-2028 Doc 10184, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 7 octobre 2022) A39-WP/33 A39-WP/62 Doc 9956, <i>Prévisions mondiales et régionales à l'horizon de 20 ans</i>
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Selon les prévisions à long terme, le trafic mondial de passagers devrait atteindre 7,2 milliards d'ici 2035 et 12,4 milliards d'ici 2050, contre 4,6 milliards en 2024. Dans le même temps, le trafic de fret devrait doubler, passant de 265 milliards de tonnes-kilomètres de fret (FTK) en 2024 à 638 milliards de FTK d'ici 2050. Cette croissance sans précédent entraînera une hausse considérable de la demande en professionnels de l'aviation. L'OACI estime que d'ici 2043, le secteur aura besoin de 670 000 pilotes supplémentaires, de 1 085 000 membres d'équipage de cabine, de 698 000 agents de maintenance et de 137 000 contrôleurs de la circulation aérienne pour assurer la sécurité et l'efficacité des opérations.

1.2 En réponse au besoin urgent à l'échelle mondiale de disposer d'un personnel de l'aviation résilient et prêt pour l'avenir, l'OACI a donné un nouveau souffle à son Programme Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), et a fait de l'attraction de nouveaux talents une priorité absolue dans son Plan stratégique 2026-2050 et son Plan d'activités 2026-2028. De plus, l'OACI a élaboré une stratégie mondiale sur le NGAP, qui sert de cadre d'orientation pour mener des actions concertées visant à disposer d'un personnel résilient et capable de répondre à l'évolution des besoins du secteur de l'aviation.

2. STRATÉGIE ET ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DU NGAP

2.1 La stratégie du NGAP de l'OACI s'articule autour de quatre domaines d'intervention clés, constituant un cadre complet qui contribuera à la disponibilité d'un personnel de l'aviation résilient et prêt pour l'avenir. L'approche stratégique de l'OACI fait une large place à la collaboration entre les gouvernements, les chefs de file de l'industrie, les universités et les centres de formation, et vise à élaborer des solutions harmonisées et à veiller à ce que l'aviation demeure une trajectoire professionnelle attrayante, dynamique et accessible pour les générations futures.

Domaine prioritaire clé 1 : Surveillance et prévisions des effectifs – Utiliser des informations basées sur des données pour anticiper les besoins futurs en compétences et combler les besoins en main-d'œuvre de manière proactive

2.2 Il est essentiel d'anticiper avec précision les besoins en main-d'œuvre pour assurer un vivier stable de professionnels de l'aviation. À l'heure actuelle, le Secrétariat recueille des données ventilées par sexe sur le personnel qualifié dans le cadre de la préparation des prévisions à long terme dans le Document 9956. Afin de mener à bien une analyse plus exhaustive des besoins futurs en matière de main-d'œuvre, le Secrétariat évalue la possibilité d'élargir la collecte de données à d'autres rôles clés du secteur de l'aviation, sans perdre de vue le côté évolutif du secteur, en assurant un suivi des compétences. Il est essentiel d'aligner les processus de collecte et d'analyse des données de l'OACI sur ces changements afin de planifier les effectifs de manière proactive.

2.3 À cet effet, l'OACI a déjà pris des mesures concrètes en organisant en mars 2025 le premier atelier régional de formation et de compétences aéronautiques de l'OACI pour la région Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT), en collaboration avec l'Organisation de formation des Autorités conjointes de l'aviation (JAA). Cet atelier représentait une initiative majeure dans le cadre des efforts visant à établir un cadre régional de surveillance des compétences afin de mieux prévoir et planifier les besoins futurs en main-d'œuvre dans le

secteur de l'aviation. S'inspirant de cette action, un symposium régional se tiendra en novembre 2025 à Almaty (Kazakhstan), qui réunira des experts du secteur, des États, des organismes de formation, des universités et d'autres parties prenantes clés pour relever les défis liés au développement du personnel, mettre en commun les expériences réussies dans le secteur et s'intéresser à des stratégies panrégionales et nationales alignées sur le programme NGAP de l'OACI. À l'avenir, les efforts porteront sur la mise au point de cette approche, en envisageant la possibilité de l'étendre à d'autres régions.

Domaine prioritaire clé 2 : Éducation et formation – Aligner l'éducation sur les exigences du secteur et favoriser la reconnaissance mutuelle des qualifications au-delà des frontières afin de créer un vivier de talents plus homogène

2.4 Le Secrétariat continue de collaborer avec les partenaires concernés pour renforcer la formation dans les métiers de l'aviation, en mettant l'accent sur la réduction des écarts entre les programmes universitaires et les attentes du secteur. Il s'agit notamment de favoriser des collaborations plus étroites entre les établissements d'enseignement et de formation et les employeurs afin de mettre sur pied des écosystèmes éducatifs solides qui soutiendront la formation fondée sur les compétences, les expériences d'apprentissage pratiques et l'utilisation de technologies émergentes pour favoriser des environnements de simulation réalistes. En outre, la facilitation de la reconnaissance mutuelle des qualifications aéronautiques demeure une priorité pour favoriser la mobilité et améliorer le profil des candidats à l'emploi.

2.5 Pour appuyer ces efforts, l'atelier inaugural de l'OACI pour les universités d'aéronautique, organisé en avril 2025 par l'Universidad Politécnica de Madrid, a servi de plateforme de référence pour discuter de la manière d'améliorer et d'harmoniser les offres de programmes académiques entre les institutions et a ouvert la voie à la création d'un programme mondial de formation en aéronautique, aidant les parties prenantes à développer des programmes académiques de haute qualité qui s'alignent sur les exigences actuelles du secteur. L'OACI a également mis au point des cours de formation liés au NGAP, y compris sur les compétences non techniques essentielles pour le NGAP et sur le mentorat en partenariat avec Eurocontrol. Des efforts sont en cours pour élargir ce portefeuille de formation en élaborant des programmes spécialisés consacrés au NGAP, en veillant à ce qu'un soutien et des ressources complets soient disponibles pour répondre aux besoins changeants du personnel mondial de l'aviation.

Domaine prioritaire clé 3 : Renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre et mobilisation des ressources – Mettre un savoir-faire à la disposition des États, en veillant à ce qu'aucun pays ne soit laissé de côté sur le plan du renforcement de son personnel de l'aviation

2.6 S'il est essentiel que les pays en développement investissent au mieux de leurs capacités dans l'éducation, la formation et l'encadrement des nouveaux professionnels de l'aviation, ce qui entraîne non seulement des coûts directs élevés au titre de l'éducation et de la formation, mais aussi des coûts indirects occasionnés par le gaspillage, la casse et l'endommagement de pièces et d'équipements coûteux, ainsi que par le manque d'efficacité pendant les premières années d'expérience du travail, une fois que ces professionnels deviennent compétents, ils quittent rapidement leur emploi pour trouver un meilleur salaire ailleurs. Tant que ces professionnels qualifiés restent dans le secteur de l'aviation, ils contribuent à son développement où qu'ils aillent. Cependant, cette réalité entrave le développement durable de l'aviation dans les pays en développement, ce qui nécessite une compréhension globale de la situation et la mise en place d'approches stratégiques pour leur apporter un appui et alléger leur fardeau.

2.7 Bien que l'amélioration des programmes d'éducation et de formation soit fondamentale, il est tout aussi primordial de garantir un accès équitable aux possibilités de formation. À cette fin, l'OACI continue de promouvoir une coopération renforcée entre les secteurs de l'aviation, de l'éducation et du travail, en préconisant des politiques qui réduisent les obstacles à l'entrée, notamment l'augmentation des bourses d'études, l'aide financière, les incitations fiscales pour les établissements de formation, les partenariats public-privé et les centres régionaux de formation si nécessaire.

2.8 Dans cet esprit, l'OACI lance, dans le cadre de son portefeuille de formation aéronautique, le tout premier atelier consacré au NGAP et au renforcement des capacités des ressources humaines (RH) pour l'aviation au niveau des États. L'atelier s'adresse aux décideurs ainsi qu'aux praticiens, et est conçu pour faciliter la compréhension entre les niveaux stratégique et opérationnel au sein des autorités de l'aviation sur les avantages à long terme du NGAP et du renforcement des capacités en matière de ressources humaines.

2.9 L'élargissement de l'adhésion aux programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OACI, ainsi qu'au programme de formation destiné aux pays en développement, demeure une priorité. L'implication active de donateurs tels que Singapour, l'Indonésie, la République de Corée et les Émirats arabes unis a apporté un soutien crucial au NGAP et à l'amélioration de l'accès à la formation. En outre, le Cadre régional de coopération en matière de formation (RTCF) de l'APAC, qui relève de l'Équipe spéciale du mécanisme de coopération régionale (GCR TF) de l'OACI, appuie directement l'initiative NGAP par le biais d'efforts de formation collaborative, notamment des symposiums, des analyses des besoins en formation et des programmes de formation des formateurs afin de bâtir un écosystème de formation aéronautique autonome et durable dans la région Asie-Pacifique.

2.10 Enfin, le réseau de donateurs NextGen a été créé pour inciter les donateurs intéressés à faire des contributions en nature et financières pour soutenir les initiatives du Programme NGAP.

Domaine prioritaire clé 4 : Sensibilisation et partage des connaissances – Obtenir un engagement politique, partager les meilleures pratiques et promouvoir les carrières dans le domaine de l'aviation

2.11 La collaboration, le partage des connaissances et le plaidoyer stratégique sont essentiels pour renforcer le personnel mondial de l'aviation. L'OACI appuie ces efforts en organisant des sommets, des symposiums régionaux et des ateliers sur le NGAP, en favorisant le dialogue entre les principales parties prenantes et en intégrant les priorités en matière de main-d'œuvre dans les programmes politiques et opérationnels. Un élément clé de cet effort consiste à encourager les États à intégrer le NGAP dans leurs plans nationaux d'aviation, à assurer la planification et la durabilité à long terme, et à plaider en faveur de l'adoption de politiques équitables et attrayantes en matière de ressources humaines et d'ensembles de prestations pour faire de l'aviation un choix de carrière compétitif, dans le but d'améliorer la proposition de valeur du secteur. Malgré les nombreuses possibilités de carrière dans le domaine de l'aviation, ces filières sont peu connues et le secteur fait face à la forte concurrence d'autres secteurs. L'OACI préconise des programmes de sensibilisation structurés et des initiatives de participation dès le plus jeune âge afin d'initier les jeunes aux carrières dans le domaine de l'aviation.

2.12 Dans le cadre de ces initiatives, l'OACI a lancé plusieurs activités de sensibilisation majeures aux niveaux mondial, régional et national, notamment :

2.12.1 Lors du Symposium mondial de l'OACI sur le soutien à la mise en œuvre (GISS), qui s'est tenu à Abu Dhabi (Émirats arabes unis) en février 2025, une table ronde sur le NGAP a été organisée sur les éléments essentiels à prendre en compte pour attirer, recruter, former et retenir les talents nécessaires au maintien de l'écosystème de l'aviation. Le programme a également organisé une table ronde dans le cadre de l'atelier de formation pour dialoguer avec les centres de formation du réseau Programme TRAINAIR PLUS (TPP) autour de solutions pratiques du NGAP.

2.12.2 L'OACI a formé un partenariat avec la Global Aviation and Aerospace Skills Taskforce (GAAST), qui s'est engagée à créer un référentiel en ligne consacré aux pratiques exemplaires. Une fois qu'il l'aura terminé, le GAAST partagera le référentiel avec l'OACI, ce qui permettra à toutes les parties prenantes de l'aviation d'y accéder d'ici la fin de 2025. Cette initiative fournira aux États membres et aux partenaires du secteur des ressources complètes pour favoriser le partage de connaissances et améliorer les stratégies de développement du personnel dans l'ensemble du secteur.

2.12.3 L'initiative NGAP dans la région Afrique orientale et australe (ESAF) a donné lieu à une table ronde lors du Symposium sur l'aviation, qui s'est tenu dans le cadre de la Semaine AFI de l'aviation en mai 2025, une prise de contact avec des écoles de formation accréditées par l'OACI et une collaboration avec les États pour établir un réseau de points focaux NGAP là où cela est nécessaire. Ces efforts visent à renforcer le développement du personnel de l'aviation dans la région.

2.12.4 Le Symposium régional de l'OACI sur la formation aéronautique pour la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu en juillet 2025 à Singapour sous le thème « Renforcer la coopération en matière de formation : faire croître le capital humain pour le développement durable de l'aviation civile », a réuni des autorités et des experts de toute la région Asie-Pacifique (APAC). Il a encouragé la collaboration dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation aéronautique, a soutenu le programme NGAP de l'OACI et porté son attention sur le développement des capacités des ressources humaines des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. Une manifestation parallèle majeure, le Programme « Youth For Aviation » (YFA) de l'OACI et de Singapour dans la région APAC, a joué un rôle central en invitant et en parrainant 80 jeunes dans le cadre d'un événement de trois jours axé sur le NGAP.

2.12.5 La célébration du 80^e anniversaire de la signature de la Convention de Chicago dans la région Afrique occidentale et centrale (WACAF) de l'OACI a été l'occasion d'encourager les autorités de l'aviation civile (CAA) à s'associer aux acteurs du secteur de l'aviation de leurs États respectifs pour organiser une série de visites d'aéroports afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec le secteur de l'aviation, y compris les entreprises de transport aérien et les services et infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne dans plusieurs États. Dans la région SAM, un programme de travail ciblé a été lancé pour renforcer la gestion des ressources humaines (RH) au sein des AAC, et une session NGAP sera organisée lors de la 23^e réunion des directeurs de centres d'instruction de l'aviation civile de la région Amérique du Sud (CIAC) afin de faciliter la formulation de programmes nationaux NGAP et de favoriser l'échange de pratiques exemplaires.

2.12.6 En marge des Journées d'action du Sommet des Nations Unies pour l'avenir, qui se sont tenues en septembre 2024, l'Autorité générale de l'aviation civile du Royaume d'Arabie saoudite (AGAC) et l'OACI, en partenariat avec l'Association du transport aérien international (IATA), ont organisé un webinaire intitulé « Autonomiser les jeunes et les générations futures dans l'aviation civile ». Ce webinaire a réuni des hauts responsables de l'OACI, de l'AGAC, de l'IATA, du Conseil international des aéroports (ACI), du Sous-Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, du secteur et du monde universitaire, ainsi que des centaines de jeunes participants. Les discussions ont souligné l'importance de l'engagement des jeunes pour façonner l'avenir de l'industrie aéronautique et la nécessité de mener des actions collaboratives pour soutenir le NGAP.

2.12.7 En outre, l'Organisation a récemment annoncé la création du Programme OACI des ambassadeurs mondiaux, qui est un programme de sensibilisation stratégique visant à promouvoir les objectifs et les priorités de l'OACI conformément à sa vision exposée dans le Plan stratégique 2026-2050, amplifiant en définitive le rayonnement mondial de l'OACI et la visibilité de l'aviation. Par ce programme, l'OACI vise à retenir les services bénévoles de personnes influentes du secteur de l'aviation afin de sensibiliser divers groupes, notamment les femmes et les jeunes, à l'aviation et aux possibilités qu'elle offre. À cette fin, la lettre M 17/3.6 – 25/72 a été publiée, invitant tous les États à envisager de désigner des ambassadeurs et des champions pour participer à ce programme stratégique. De plus amples informations sont disponibles sur la page web du programme à l'adresse <https://www.icao.int/igap-programme>.

2.12.8 Concernant les prochaines étapes, le Programme des ambassadeurs mondiaux de l'OACI et la campagne #JoinAviation sur les médias sociaux faciliteront la mise en avant des modèles existants dans le secteur de l'aviation pour inspirer et attirer de nouveaux talents. Sous réserve de la disponibilité de financements et de ressources, ces initiatives visent à accroître la visibilité du secteur et à attirer la prochaine génération de professionnels de l'aviation. Afin de promouvoir davantage les meilleures pratiques, l'OACI mettra en lumière et présentera, sur ICAO TV et la plateforme Uniting Aviation, les initiatives mises en œuvre avec succès par ses États membres.

3. **RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL DE L'OACI SUR LE NGAP**

3.1 Le Sommet mondial de l'OACI sur le NGAP, qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud) du 12 au 14 août 2025 et a été organisé conjointement par l'Autorité de l'aviation civile de l'Afrique du Sud (SACAA) sous la direction du Ministère des transports, a rassemblé des participants des 193 États membres de l'OACI, des jeunes professionnels et des étudiants, des éducateurs, des organismes de réglementation et des chefs de file de l'industrie, afin d'aborder l'avenir du personnel de l'aviation.

3.2 Guidées par le thème intitulé « Le plan de vol pour les futurs talents de l'aviation : innover, former, inspirer — Constituer la main-d'œuvre pour le ciel de demain », les séances se sont articulées autour des sujets suivants : planification des effectifs, éducation et formation, mobilité des talents, accès et inclusion, technologie et innovation, voix des jeunes et partenariats.

3.3 Les discussions ont débouché sur des recommandations pratiques, qui ont été regroupées dans le tout premier appel à l'action pour le NGAP. Cet appel, présenté à l'appendice A, met en évidence les mesures prioritaires et invite toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national à prendre des mesures collectives pour faire en sorte que l'aviation dispose du personnel qualifié et diversifié dont elle a et aura besoin à l'avenir.

3.4 Toutes les séances du sommet sont disponibles sur [ICAO TV](#).

4. **MISE À JOUR DE LA RÉOLUTION A39-29 DE L'ASSEMBLÉE**

4.1 Il est proposé que la résolution A39-29 de l'Assemblée sur le NGAP, adoptée lors de la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI en 2016, soit mise à jour pour refléter les transformations en cours et les défis émergents dans le secteur de l'aviation. Cette révision vise à opérer un réalignement sur les objectifs stratégiques à long terme de l'OACI et sur l'évolution de la demande mondiale en matière d'aviation.

5. **CONCLUSION**

5.1 En conclusion, la stratégie du NGAP, ainsi que la résolution de l'Assemblée mise à jour et l'appel à l'action du 3^e Sommet mondial de l'OACI sur le NGAP, fournissent un cadre complet qui répond aux défis mondiaux et régionaux en matière de personnel dans le secteur de l'aviation. Ces initiatives jouent un rôle décisif pour favoriser un environnement propice au développement d'un personnel de l'aviation résilient et adaptable, équipé pour répondre aux exigences futures.

5.2 Pour que ces stratégies soient efficaces, il est impératif que toutes les parties concernées collaborent étroitement et qu'un soutien financier et en nature suffisant soit disponible pour atteindre pleinement les objectifs du NGAP et amplifier au maximum son impact. Cela nécessitera des partenariats solides entre les gouvernements, le secteur, les universités et les établissements de formation. La mise en œuvre aux échelles régionale et nationale doit être adaptée aux contextes et aux exigences spécifiques de chaque zone, en veillant à ce que les approches soient non seulement globales, mais aussi pertinentes et adaptées aux défis locaux.

APPENDICE A

APPEL À L'ACTION DU SOMMET MONDIAL 2025 SUR LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DE L'AVIATION (NGAP)

(Durban, Afrique du Sud | 12–14 août 2025)

En réponse au besoin mondial croissant de constituer un personnel de l'aviation résilient, inclusif, non discriminatoire et prêt pour l'avenir, et conformément aux objectifs stratégiques de l'OACI et à la stratégie mondiale sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP), le Sommet mondial 2025 sur le NGAP appelle toutes les parties prenantes, aux niveaux mondial, régional et national, à prendre des mesures collectives dans les domaines prioritaires suivants :

1. Renforcer les initiatives et la coordination en matière de planification du personnel de l'aviation

- Intégrer les priorités du NGAP et du développement des talents dans les plans nationaux d'aviation et les programmes de développement nationaux, en faisant du suivi des compétences, de l'éducation, du renforcement des capacités et de la sensibilisation des piliers fondamentaux.
- Adopter des stratégies NGAP assorties d'objectifs, d'allocations budgétaires et de mécanismes de responsabilité clairs pour garantir une action soutenue en matière de développement des talents.
- Nommer des points focaux NGAP dans chaque État et entité concernée pour coordonner les parties prenantes et suivre les progrès.
- Encourager l'harmonisation des cadres de suivi et de prévision des besoins de main-d'œuvre, tels que les observatoires nationaux du personnel de l'aviation, afin de collecter et d'analyser les données sur les emplois, la démographie et la demande future de compétences, en s'appuyant sur une plus grande harmonisation des politiques et des structures de direction.

2. Mettre en adéquation l'éducation et la formation avec les besoins du secteur et les compétences futures

- Veiller à ce que les systèmes d'éducation et de formation reflètent l'évolution des besoins du secteur grâce à une collaboration structurée entre les universités, les établissements de formation, l'industrie et les autorités de l'aviation civile (AAC), en harmonisant les programmes d'études, les modèles de certification et les compétences futures avec les réalités opérationnelles, tout en veillant à ce que chaque diplômé ait accès à une expérience pratique, à des apprentissages, à des stages et à des filières d'accès à l'emploi clairement définies.
- Encourager les programmes de jumelage et les réseaux d'apprentissage par les pairs entre les établissements universitaires, les centres de formation et les AAC afin de renforcer les capacités, de favoriser le transfert de connaissances et d'élargir l'accès à une formation aéronautique de qualité à l'échelle mondiale.
- Favoriser l'innovation dans la conception des lieux de travail, les méthodes de formation et les modèles de certification afin de s'aligner sur la transformation du secteur et de garantir une mise en œuvre non discriminatoire et équitable dans toutes les régions.

- Encourager l'adoption de méthodes d'apprentissage flexibles et fondées sur la technologie, y compris les micro-crédits, les formats hybrides et l'enseignement axé sur l'IA, pour répondre aux attentes des nouvelles générations d'apprenants, à l'évolution des besoins du secteur de l'aviation et à l'exigence d'un accès équitable dans toutes les régions et tous les groupes.
- Promouvoir l'investissement dans la recherche appliquée, l'innovation pédagogique, l'apprentissage et l'expérimentation intersectorielle afin de moderniser les systèmes d'éducation et de formation en aviation.

3. Supprimer les obstacles à l'entrée et assurer un large accès aux carrières dans l'aviation

- S'engager à réduire les obstacles financiers, géographiques et sociaux au moyen de bourses d'études, de campagnes de sensibilisation et de mécanismes de financement ciblés.
- Consolider et étendre le Programme de formation destiné aux pays en développement de l'OACI, ainsi que les programmes de bourses d'études et de perfectionnement, afin de garantir l'accès non seulement des jeunes professionnels, mais aussi des étudiants, en offrant des possibilités équitables de formation spécialisée et de contact précoce avec le secteur.
- Promouvoir des filières d'accès intéressantes pour les personnes qualifiées issues de groupes sous-représentés, y compris l'autonomisation des filles et des femmes, des jeunes et des personnes vivant dans des régions mal desservies, afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté.
- Mettre en œuvre des partenariats intersectoriels pour veiller à l'inclusion de mécanismes d'éducation et de financement équitables dans les stratégies nationales et régionales de développement du personnel.
- Conformément au Programme OACI des ambassadeurs mondiaux, nommer des ambassadeurs et des champions de la sensibilisation à l'aviation aux niveaux national et régional afin de faire mieux connaître les carrières dans le domaine de l'aviation, en particulier pour les jeunes et les femmes.

4. Promouvoir la mobilité et la reconnaissance mutuelle des compétences au-delà des frontières

- Inciter les États et les organismes de réglementation à faciliter la reconnaissance des compétences et des diplômes en encourageant la validation des licences, la reconnaissance mutuelle des qualifications et la rationalisation des procédures d'accréditation et de délivrance de visas dans le cadre de la coopération régionale et bilatérale, afin de promouvoir la mobilité équitable et éthique des professionnels, en particulier depuis et dans les pays en développement, et renforcer la résilience et le développement à long terme du personnel.
- Développer et harmoniser des mécanismes tels que le Programme TRAINAIR PLUS de l'OACI et les réseaux d'établissements universitaires de formation aéronautique afin d'améliorer la reconnaissance et la comparabilité de la qualité de la formation aéronautique et de renforcer l'harmonisation réglementaire.
- Promouvoir des stratégies équilibrées en matière de personnel qui associent le développement des talents locaux à des cadres de mobilité équitables, en veillant à ce que l'aviation demeure un facteur de mobilité sociale et de développement, en particulier dans les régions les moins privilégiées.

- Concevoir des initiatives pratiques propres à chaque région (par exemple en Afrique et en Asie) pour remédier à l'absence de cadres harmonisés pour la reconnaissance des licences et la mobilité professionnelle.

5. Faire entendre la voix de la nouvelle génération

- Reconnaître le rôle essentiel des jeunes professionnels et des étudiants pour façonner l'avenir de l'aviation, et s'engager à intégrer systématiquement leurs points de vue dans l'élaboration des politiques, la conception des programmes et les structures de gouvernance.
- Créer des mécanismes formels tels que des conseils de jeunes, des rôles consultatifs et des sièges consultatifs afin de garantir une participation significative des jeunes à la prise de décision et de renforcer le dialogue intergénérationnel et l'exercice partagé des responsabilités.
- Lancer des initiatives en faveur de la mobilité des jeunes afin d'offrir des possibilités de formation, d'échanges et d'initiation professionnelle à l'échelle internationale et régionale, et encourager les stages structurés au sein des autorités de l'aviation civile, des bureaux régionaux de l'OACI et auprès des partenaires du secteur.
- Soutenir la recherche et l'innovation chez les jeunes en finançant des projets, des centres d'activité, des hackathons et des entreprises dirigées par des jeunes, et organiser des concours annuels pour relever des défis réels dans le domaine de l'aviation.
- Établir des filières structurées de mentorat entre les jeunes et le secteur afin de faciliter l'entrée dans la carrière et le développement professionnel à long terme.

6. Renouveler l'image de l'aviation en tant que secteur professionnel motivé, non discriminatoire et durable

- Encourager des stratégies de communication concertées visant à repositionner l'aviation comme secteur d'innovation, de durabilité, de croissance économique, de connectivité et de développement sociétal.
- Promouvoir les campagnes de sensibilisation nationales et régionales, les initiatives de promotion de l'image de marque des employeurs et la participation précoce dans les écoles et les communautés, y compris les modèles, les ambassadeurs de l'aviation, le mentorat et les programmes d'immersion.
- Tirer parti des médias sociaux et des plateformes de partage des connaissances pour améliorer la visibilité et l'attrait des carrières dans l'aviation pour tous.
- Favoriser des environnements de travail favorables et promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin d'accroître le maintien du personnel et l'attrait des professions de l'aviation.
- Encourager des évaluations complètes des salaires et des perspectives de carrière afin de garantir des rémunérations et avantages compétitifs et des possibilités de promotion.
- Promouvoir l'égalité des chances et les pratiques non discriminatoires en matière de recrutement, de maintien du personnel et de progression de carrière dans le secteur de l'aviation.

7. Renforcer les partenariats régionaux et mondiaux pour le développement des talents

- Renforcer la coopération entre les gouvernements, les AAC, le secteur, les universités et les organismes de formation afin d'harmoniser les stratégies en matière de personnel et de partager les bonnes pratiques.
- Favoriser l'élaboration conjointe d'outils de planification, de modèles de financement, de cadres de reconnaissance mutuelle et de mécanismes de partage des ressources.
- Promouvoir les centres d'excellence régionaux, les pôles transfrontaliers de renforcement des capacités et les réseaux d'apprentissage en équipe.
- Encourager les partenariats avec les organisations de jeunes, les ONG et les groupes militant en faveur de l'éducation afin d'amplifier la sensibilisation et de susciter un intérêt accru de la population pour l'aviation.
- Promouvoir l'inclusion des priorités en matière de personnel dans les programmes d'intégration économique régionale afin de garantir un soutien politique et financier à long terme.
- Renforcer les instances de coopération régionale (par l'intermédiaire de l'OACI et des organisations régionales) afin de partager les prévisions, d'échanger les bonnes pratiques et de planifier conjointement les capacités en main-d'œuvre.

8. Développer le transfert de connaissances, le mentorat et la planification de la relève

- Établir des cadres mondiaux et régionaux pour le mentorat, le transfert de connaissances et la planification de la relève dans les professions de l'aviation.
- Encourager les professionnels retraités et expérimentés à participer à des activités de mentorat et de formation afin de préserver les connaissances institutionnelles.
- Tirer parti de la technologie pour créer des réseaux mondiaux de mentorat, des apprentissages virtuels et des plateformes intergénérationnelles de partage des connaissances.
- Adopter des politiques intégrant la planification de la relève dans les stratégies organisationnelles afin d'assurer la continuité de l'expertise.
- Établir des systèmes pour reconnaître et récompenser le mentorat comme responsabilité professionnelle dans toutes les disciplines aéronautiques.

9. Mobiliser les ressources et des investissements pour le développement du personnel

- Inciter les États, l'industrie et les partenaires de développement à allouer des fonds aux initiatives NGAP, y compris les bourses d'études, les infrastructures de formation et la recherche.
- Obtenir le soutien des banques multilatérales de développement, des donateurs et des institutions philanthropiques pour financer des initiatives en faveur de la main-d'œuvre grâce à des mécanismes novateurs.
- Établir des partenariats public-privé pour soutenir l'investissement à long terme dans le développement du personnel de l'aviation.
- Donner la priorité aux investissements dans les régions mal desservies afin de combler les lacunes en matière de formation, afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté.
- Développer la coopération internationale pour orienter les ressources vers les centres de formation, les installations de simulation et les plateformes numériques.
- Obtenir des contributions volontaires des États et des partenaires du secteur pour soutenir la stratégie mondiale de l'OACI sur le NGAP et les outils de mise en œuvre.

10. Assurer le suivi et faire appliquer le principe de responsabilité

- Inciter les États membres et les parties prenantes à rendre compte des actions relatives au NGAP lors des assemblées de l'OACI, des événements régionaux et des forums de parties prenantes.
- Mettre en place des mécanismes de suivi des progrès et de partage des enseignements tirés aux niveaux mondial et régional.

Le Sommet invite toutes les parties prenantes à traduire ces engagements en actions concrètes aux niveaux national, régional et mondial et à garantir un suivi efficace, la responsabilité et une coopération continue. Il encourage en outre la mobilisation de ressources adéquates et de contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre de ce programme, en vue de se doter d'un personnel mondial de l'aviation résilient, inclusif et durable, en veillant à ce qu'aucun talent et aucune génération ne soient laissés de côté.

APPENDICE B

PROJET DE RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE

A39-29 : ~~NGAP: Prochaine génération de professionnels de l'aviation~~

A42-xx : La prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) et le développement des talents dans le secteur de l'aviation

L'Assemblée,

Constatant que l'aviation est une industrie en expansion qui joue un rôle crucial dans la promotion de la connectivité mondiale tout en contribuant au développement et à la croissance économiques partout dans le monde,

Consciente que, pour répondre aux besoins grandissants de l'aviation et assurer le fonctionnement sûr et efficace du système de transport aérien, il faut des professionnels qualifiés et compétents, ~~ainsi qu'une~~ englobant une main-d'œuvre aéronautique diversifiée,

Notant que les insuffisances de personnel peuvent avoir une incidence sur la sécurité, la sûreté et la capacité à atteindre les objectifs stratégiques de l'OACI.

Compte tenu de l'importance d'attirer, de former et de retenir des talents dans divers rôles de l'aviation, y compris le personnel, les professionnels et les travailleurs de l'aviation générale certifiés, il est crucial de répondre de manière complète aux besoins du secteur,

Considérant que, pour répondre aux besoins actuels et futurs en ressources humaines, il est important que les États et le secteur s'engagent ~~auprès de la prochaine génération de professionnels de l'aviation, non seulement~~ auprès des jeunes qui entament leur carrière, mais aussi qu'ils adoptent une approche indépendante de l'âge, qui valorise les contributions des travailleurs de toutes les cohortes générationnelles et attire et forme des talents d'autres secteurs,

Consciente que les États en développement sont confrontés à un défi particulier lié à la perte de professionnels de l'aviation à un rythme plus rapide que celui de leur remplacement en raison de la forte demande en professionnels de l'aviation qualifiés sur le marché international, il est crucial de parvenir à une bonne compréhension de tous les aspects relatifs à la situation et d'y remédier en mettant en place des initiatives stratégiques dans le cadre du NGAP,

Considérant qu'il est essentiel d'améliorer la perception du secteur de l'aviation pour attirer et retenir un vivier de talents durable, ce qui nécessite des stratégies ciblées pour promouvoir l'aviation comme une carrière de choix, compétitive et gratifiante à tous les niveaux,

Notant que les partenariats entre les ~~gouvernements~~ États membres, les organisations régionales, le secteur et les établissements de formation sont importants pour attirer, former et retenir la prochaine génération de professionnels de l'aviation, ~~tout en tenant compte de l'égalité des sexes,~~ tout en mesurant l'importance de promouvoir l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes dans le développement du personnel de l'aviation,

Appendice B

1. *Prie instamment* les États membres de travailler avec la communauté aéronautique les parties prenantes concernées afin de déterminer les besoins à long terme en ressources humaines et d'établir des stratégies pour attirer, former et retenir les professionnels de l'aviation, et les retenir dans le secteur des talents les professionnels de l'aviation, en tenant compte de l'égalité des sexes, en tenant dûment compte de l'inclusion et de l'égalité des chances, en veillant à ce que les femmes soient pleinement en mesure de participer et de progresser dans le secteur de l'aviation ;
2. *Encourage* les autorités de l'aviation civile à communiquer et à coopérer avec les organismes gouvernementaux et syndicaux chargés de la formation, le réseau du programme TRAINAIR PLUS (TPP), le réseau de centres de formation à la sûreté de l'aviation (ASTC), les institutions et les centres de recherche en aéronautique, ainsi que le secteur de l'aviation, en vue d'élaborer des stratégies visant à promouvoir l'aviation et à former des professionnels et des travailleurs généraux de l'aviation compétents et à les retenir dans les États le secteur, en encourageant les initiatives de participation dès le plus jeune âge dans les écoles et les communautés afin d'inciter les jeunes, y compris les filles, à poursuivre une carrière dans l'aviation ;
3. *Encourage* les États membres à faciliter, au moyen d'orientations et de pratiques d'évaluation convenues à l'échelle internationale pour la reconnaissance mutuelle des compétences et des licences, les procédures administratives pour permettre un mouvement fluide la libre circulation des professionnels d'un pays à l'autre ;
4. *Prie instamment* les États membres, les milieux universitaires et le secteur de mettre en œuvre des initiatives ciblées qui réduisent les obstacles à l'entrée, notamment en améliorant l'accès à une éducation abordable, en accordant des bourses d'études et en offrant des options de formation flexibles ;
5. *Prie instamment* les États membres, les milieux universitaires et le secteur d'élaborer et mettre en œuvre de manière concertée des initiatives clairement définies, telles que des programmes d'échange de connaissances, des projets de formation conjoints, des ateliers de renforcement des capacités et un soutien consultatif technique, visant spécifiquement à renforcer les capacités en matière de formation dans les États en développement. Ces efforts devraient viser à atténuer les difficultés liées à la rétention des professionnels qualifiés de l'aviation, contribuant ainsi positivement au développement durable et à la résilience des effectifs de l'aviation dans ces régions ;
6. *Recommande* que le champ d'application du programme NGAP soit élargi afin d'attirer, de développer et de retenir des talents de l'aviation de toutes générations, de tous horizons et de tous niveaux d'expérience ;
7. *Encourage* les États membres à promouvoir les meilleures pratiques visant à répondre aux besoins en évolution et aux valeurs des talents la prochaine génération de professionnels de l'aviation, renforçant ainsi afin de favoriser l'attraction et la rétention, la productivité, les performances, le recrutement et la sécurité du personnel ;
8. *Incite* les États membres à envisager de mettre à profit des initiatives telles que le Programme des ambassadeurs mondiaux de l'OACI, dans le but d'accroître l'intérêt et la participation à l'échelle mondiale dans le secteur de l'aviation ;
9. *Charge* le Conseil de veiller à ce que l'OACI continue de jouer un rôle de chef de file, en facilitant la communication et la collaboration avec les États et le secteur pour appuyer non seulement l'élaboration de prévisions, de stratégies, d'outils de planification et de lignes directrices, mais aussi la mise en

commun de meilleures pratiques afin de susciter et de cultiver l'intérêt de la prochaine génération de professionnels de l'aviation ;

10. *Encourage* les États membres, les organisations internationales et régionales, le monde universitaire et le secteur à soutenir le programme NGAP, en tant qu'élément intégré, entre d'autres, du renforcement des capacités, en fournissant des experts techniques, des orientations et des ressources (humaines et financières, et données) pour contribuer à atteindre les objectifs du programme.

— FIN —